

Vie du conseil municipal

Conseil municipal du 26 mai 2015 :

- Le nouveau cantonnier Robert Samuel est présenté et se présente au conseil municipal.
- Présentation du contrat de progrès avec l'agence de l'eau.
- Traverse du village : présentation des trois candidats (architectes / paysagistes) retenus.
- Infos :
 - Le recensement INSEE aura lieu début 2016.
 - L'appel d'offre concernant la rénovation des logements est prévu courant juin 2015.

Conseil municipal du 18 juin 2015 :

- Préparation de la journée citoyenne du 4 juillet 2015.
- Point sur les divers travaux : hall salle des fêtes, enfouissement des réseaux et éclairage public aux Planeaux et aux Fugiers, appartements municipaux, nouvelle piste...
- Agence de l'eau : vote à l'unanimité pour la signature du contrat de progrès avec l'agence de l'eau.
- Recensement 2016 : Anne Line Guironnet est nommée à l'unanimité coordinatrice de l'opération du recensement.

Rencontre du 9 juillet 2015 avec les nouveaux conseillers départementaux :

Le maire, Les adjoints et Les conseillers municipaux disponibles ont rencontré les conseillers départementaux de notre canton. A l'ordre du jour :

- Point sur les projets en cours.
- Point sur les projets d'avenir (appartements, centrale hydro électrique, traverse du village).

Conseil municipal du 31 juillet 2015 :

- Traverse du village :
 - validation à l'unanimité du choix de l'architecte pour la traverse du village. Il s'agit de « Coco architecture » basé à Eurre.
 - Validation à l'unanimité du choix de l'entreprise Sintégra pour effectuer le relevé topographique préalable à toute étude.
- Appartements communaux : ouverture des enveloppes des entrepreneurs, le choix des entreprises se fera au prochain conseil municipal.
- Eclairage public : validation du choix des luminaires (LED, identiques à ceux déjà posés aux Planeaux.
- Information sur les diverses dotations 2015 reçues par la Mairie : forfaitaires, solidarité rurale ; nationale de péréquation et indemnités des élus locaux, environ 56 500 €.
- Monsieur le Maire attire l'attention sur l'obligation de chaque habitant de faire des demandes d'autorisation de travaux ou de permis pour tous travaux le nécessitant (voir encadré).

Conseil municipal du 17 septembre 2015 :

- Choix des entreprises pour les travaux de rénovation des appartements communaux (la liste peut être consultée en mairie).
- Dotation cantonale voirie : nouvelle règle du jeu du conseil départemental : celle-ci sera accordée forfaitairement selon une liste de critères (longueur des chaussées et richesse de la commune), alors qu'elle était jusqu'ici attribuée en fonction des projets et répartie par cantons.
- Traverse du village (voir encadré).
- Information : La mise en tension de la microcentrale est prévue fin octobre 2015 (voir encadré).
- Embauche à temps partiel, pour un mois (en avril) d'une personne ressource afin d'organiser et d'améliorer le classement des documents de la mairie (archives et documents actuels), vote à l'unanimité.

Demande de permis et d'autorisation

Nous vous rappelons quelques règles en matière d'urbanisme :

Déclaration préalable :

- En cas de travaux d'extension de surface de plancher de la construction existante entre 5m² et 20 m². (Dérogation possible, sous certaines conditions jusqu'à 40 m²). Au-delà de 20 ou 40 m² le permis de construire est obligatoire.
- En cas de changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade (local commercial devenant local d'habitation par exemple)
- Pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : remplacement de porte et fenêtres par des modèles différents, percement d'une nouvelle ouverture, nouvelle couleur de façade....

En revanche tous travaux consistant à restaurer à l'état initial (sans aucun changement) ne nécessitent pas de faire une déclaration.

L'autorité compétente est habilitée à demander la mise en conformité voir la destruction de tous travaux effectués sans autorisation.

Permis de construire ou déclaration préalable sont à déposer auprès du secrétariat de mairie.

Rénovation des appartements communaux

La mise en chantier est prévue en février 2016. Au mois de septembre la mairie pourra proposer à la location 3 appartements entièrement rénovés à neuf (1 T2 et 2 T3) situés à l'étage de la mairie et disposant d'une entrée indépendante.

Cette opération sera blanche pour le budget de la commune, puis source de revenu au terme de l'emprunt.

Les travaux d'installation de la microcentrale électrique sont sur le point de s'achever, sa mise sous tension devrait être effective d'ici la fin de l'année 2015.

Nous vous rappelons que cette opération est entièrement financée par l'emprunt, elle n'a aucun impact négatif sur le budget de la commune.

Dès la première année elle sera source de profit pour le budget municipal et à terme, elle sera une source de revenu non négligeable pour la prochaine génération.

Un nouveau recensement de la population aura lieu sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2016. Faites bon accueil à Mme Marie Claude Lagorce chargée de ce travail sur Romeyer.

Une nouveauté : le recensement par internet est favorisé par rapport au support papier. Pour ceux qui le peuvent bien sûr.

Dès que les résultats en seront connus nous en ferons état dans un prochain écho de Romeyer.

N'oubliez pas de temps à autre de consulter les tableaux d'affichage municipaux ; C'est un bon moyen d'être informé.

ETAT CIVIL



Mme Joëlle Bardin le 06 septembre

Prochains conseils municipaux : consulter les tableaux d'affichage